



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE
Liberté - Égalité - Fraternité

PROCÈS VERBAL
Conseil Municipal
20.06.2022

DATE CONVOCATION
15.06.2022

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2022

Ce vingt Juin deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Molières-sur-Cèze.

Étaient présents : Florence BOUIS, Odette NAVARRO, Lætitia MARCHAND, Valérie REMOND, Thierry THOMAS, Georges VERCOUTERE, Stéphan NICOLAS, Cécile DE CHASTENET, Christel BALME

Étaient absents : Dominique AGNIEL représenté par Odette NAVARRO, Nicolas AUGUSTYNIAC représenté par Florence BOUIS, Melyssa CELLIER, Abdelmalek BELAZZOUG représenté par Stephan NICOLAS, Martine GIOLBAS représentée par Laetitia marchand, Dirk VERBRUGGE représenté par Thierry THOMAS

Secrétaire de séance : Laetitia MARCHAND

Le nombre de présents est de **9**, le nombre de votants est **14** dont **5** procurations.

Préambule

Lecture de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 concernant la fixation du quorum au tiers des membres présents

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2022.
Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22. : Bails locatifs

1. RQPS Eau et Assainissement (**DELIBERATION**)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Le rapport sur la qualité de l'eau ainsi que le rapport sur la qualité de l'assainissement doivent être présentés chaque année. Pour 2021, de nombreuses actions ont été entreprises améliorant significativement nos échanges avec l'agence de l'eau ainsi que la qualité des réseaux.

Madame la Maire a rappelé le problème de la consommation en eau sur la Commune. Madame la Maire a demandé des éclaircissements sur les points « débordements » et « connaissance des rejets en milieu naturel ». Ces précisions seront demandées à l'Agence de l'eau et présentées lors du prochain Conseil Municipal.

Après la présentation des RQPS Eau et Assainissement par Monsieur Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances, il a été demandé à l'assemblée de valider ses deux documents.

Pour rappel, ces deux documents sont à la base du calcul par l'Agence de l'Eau de notre redevance.

Résultats du vote :

13 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

2. ADMISSION EN NON VALEUR (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Monsieur Georges VERCOUTERE a présenté les demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables proposées par la Trésor Public.

Il a précisé que le Comptable public n'a pu recouvrer ces titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après (tableau en annexe) :

Budget Molières-sur-Cèze : 1058,60 euros (155,80 euros sur le compte 6541 et 902,80 euros sur le compte 6542)

Budget Eau et Assainissement : 4560,57 euros (2270,29 euros sur le compte 6541 et 2290,28 euros sur le compte 6542)

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider ces deux demandes d'admission en non-valeur.

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

3. DFCI (REPORT)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Point reporté au prochain Conseil Municipal pour manque d'information

Résultats du vote : .. POUR - .. CONTRE - .. ABSTENTION

4. RÉGIES (INFORMATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances

Suite aux élections municipales de 2020 ainsi qu'aux différents mouvements de personnels, au départ de Suzanne et à la lecture des textes encadrant nos trois régies, il apparaît nécessaire de les mettre à jour (Dossier suivi par la trésorerie de Saint Privat des Vieux) comme suit :

Régie Droit de place :

Régisseur principal : HUTTE Martial

Mandataire suppléant : SUGIER Sylvain

Régie de Recouvrement :

Régisseur principal : SUGIER Sylvain

Mandataire suppléant : HUTTE Martial

Régie de cantine :

Régisseur principal : SUGIER Sylvain

Mandataire suppléant : HUTTE Martial

Trois arrêtés seront rédigés à la suite de cette information.

5. SUBVENTION PROJET RESEAU ASSAINISSEMENT (DELIBERATION)

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1^{er} Adjoint

Monsieur Thierry THOMAS a exposé à l'assemblée le projet complémentaire (phase 2) de travaux concernant la reprise de notre réseau d'assainissement.

Pour rappel, la phase 1 concerne la mise en place de la connexion entre notre réseau d'assainissement et la station d'épuration de Meyrannes.

Pour la phase 2, le cabinet CEREG nous a fourni les informations et le chiffrage suivant :

Action 1 Reprise du réseau à proximité du Sanguinet : 210 000 € H.T.

Action 2a Pose de réseau pluvial et d'assainissement avenue de la gare et rue Louis Serre : 75 000 € H.T.

Action 2b Pose de réseau pluvial et d'assainissement place de la Borie : 170 000 € H.T.

Action 2c Enquête de branchement et reprises éventuelles : 20 000 € H.T.

Soit un total de 475 000 € H.T.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention auprès de l'agence de l'eau et du Département du Gard sur la base de la somme produite par CEREG soit 475 000 euros HT et ce à hauteur de 80%.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6. RH : ORGANISATION (DELIBERATION)

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Depuis 2019, aucun document n'avait été mis à jour concernant le régime indemnitaire de nos agents, le règlement des astreintes ainsi que sur l'organisation du temps de travail. Une proposition a été faite au Centre de Gestion du Gard lors d'un Comité Technique et peut maintenant être validée en Conseil Municipal.

Cette proposition concerne :

- . LE RIFSEEP
- . Les astreintes
- . L'organisation du temps de travail

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider les propositions faites.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

7. CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS (DELIBERATION)

Rapporteur : Cécile DE CHASTENET, Conseillère Municipale

Dans le cadre de ses obligations sanitaires, la mairie de Molières sur Cèze se doit d'accompagner le contrôle de la population féline. Pour ce faire, elle fait à appel à l'association BARRICATS. L'objectif étant de capturer les chats, de les stériliser et de les relâcher dans une limite de 60 individus par an.

Cette action n'est pas gratuite et nécessite une participation de la commune à hauteur de 1875 euros pour 60 individus par an avec versement en deux fois.

Madame la Maire a demandé l'autorisation de signer la convention tripartite en la Commune, la SPA et l'association BARRICATS pour la campagne 2022/2023

Résultats du vote : 11 POUR - 0 CONTRE - 3 ABSTENTION

8. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT et MAIRIE (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Monsieur Georges VERCOUTERE, adjoint aux finances, a indiqué que lors de la préparation du budget de l'eau et de l'assainissement 2022, une erreur informatique a eu lieu.

Pour pouvoir engager les sommes demandées, il est nécessaire de revoir l'enveloppe budgétaire (affinage) via une décision modificative. Pour le conseil municipal du 20 Juin 2022, la proposition des décisions modificatives ont été les suivantes :

Chapitre 16 1641 Dépense : + 40 000 euros

Chapitre 16 1641 Recette : + 40 000 euros

De plus, sur le budget de la commune, une action supplémentaire liée à notre conventionnement avec l'association BARRICATS nous impose une modification de l'enveloppe associée au chapitre :

6574 : + 375 euros

6541 : - 375 euros

Madame la Maire a demandé à l'assemblée d'acter cette décision modificative du budget de l'eau et de l'assainissement ainsi que la décision modificative du budget de la commune.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

9. AGENCE DE L'EAU TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE MOLIERES A MEYRANNES (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Afin de clôturer le dossier de demande de subvention pour la phase 1 du projet de raccordement de notre réseau d'assainissement, l'agence de l'eau demande à la commune de signer la charte qualité nationale des réseaux d'eau.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée, l'autorisation de signer cette charte.

Résultats du vote : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

10. ANNULATION FACTURE EAU (REPORT)

11. OUVERTURE POSTE AGENT DE MAITRISE (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux Finances

Suite au départ en retraite d'Henri GIOLBAS, un recrutement s'imposait pour accompagner la reprise de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement par la mairie.

En effet, la mutation administrative et numérique de ce service ainsi que les enjeux financiers ont rendu obligatoire la recherche d'une ressource extérieure à nos services.

Trois candidatures ont été reçues et trois entretiens réalisés. À l'issue des entretiens, un classement a été réalisé et une proposition faite au 1er.

Ce candidat n'étant pas issu de la fonction publique, un poste de contractuel doit être ouvert par délibération sur le grade d'Agent de Maîtrise. 1 an renouvelable 3 ans.

Un tuilage avait été un temps envisagé mais Henri GIOLBAS, n'a pas souhaité poursuivre plus loin que sa date officielle de retraite.

Madame la Maire demande à l'assemblée de pouvoir ouvrir un poste d'agent de maîtrise pour pouvoir procéder au recrutement de nouvel agent de l'eau & assainissement.

Résultats du vote : **12 POUR - 0 CONTRE - 2 ABSTENTION**

12. PASSAGE M 57 (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux Finances

Nous utilisons actuellement une nomenclature (vocabulaire comptable de type M14). Il nous est proposé de modifier cette nomenclature et de passer en M57. Ce passage nous permettra notamment d'analyser plus finement les flux comptables de la collectivité et devrait faciliter nos échanges avec la Trésorerie d'Alès.

Madame la Maire a informé qu'une formation pourra être suivie par les élus et le personnel administratif en Septembre 2022.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de valider le principe de passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57.

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

13. CITY STADE (DELIBERATION)

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire

Afin de compléter nos demandes de subventions, il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Madame la Maire de demander une subvention aux différents interlocuteurs concernant le dossier Citystade.

Madame la Maire a informé l'assemblée que le projet Citystade est maintenant prêt à être déposé auprès de l'ANS.

Madame la Maire a informé l'assemblée qu'un coût horaire de fonctionnement dans le cas du prêt de l'installation doit être arrêté. Il est décidé de la gratuité de l'accès à l'installation pour l'école ainsi que pour les associations moliéroises le demandant.

Madame la Maire a informé qu'une subvention à hauteur de 50% minimum pourrait être obtenue auprès de l'Agence Nationale du Sport et de l'Etat.

Madame le Maire a demandé à l'assemblée de valider le projet CITYSTADE, de l'autoriser à solliciter l'Agence Nationale du Sport et de l'Etat pour l'obtention d'une subvention permettant le financement à 50% minimum d'un citystade.

Madame le Maire a demandé à l'assemblée de valider le projet CITYSTADE, de l'autoriser à solliciter le Département et la Région pour l'obtention d'une subvention permettant le financement à 30% minimum d'un citystade.

Madame le Maire a demandé à l'assemblée de valider la gratuité de l'accès à l'installation pour le public, l'école ainsi que pour les associations moliéroises le demandant.

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

14. POLICE MUNICIPALE : CONVENTION FOURRIERE (DELIBERATION)

Rapporteur : Florence BOUIS, MAIRE

Notre convention avec la fourrière se termine. Il convient de la relancer. Une étude a été faite et seul un retour de la SPA en sus SACPA (prestataire historique) a été enregistré mais ne correspond pas à nos attentes.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée, l'autorisation de signer cette convention/contrat avec la SACPA

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

15. ASSURANCE SMACL (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux Finances

Notre convention/contrat avec la SMACL se termine. Il convient de la relancer. Une étude a été faite et seul un retour de la SMACL a été enregistré.

Madame la Maire a demandé à l'assemblée, l'autorisation de signer cette convention/contrat avec la SMACL

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

16. VENTE NAEGELEN (DELIBERATION)

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux Finances

Georges VERCOUTERE a rappelé l'historique du dossier de rachat via location terminé depuis le 1er Janvier 2022. Un tableau de paiement a été réalisé (annexe).

Madame la Maire a demandé à l'assemblée de pouvoir clôturer la vente auprès de Mme GRUMBERG notre notaire.

Résultats du vote : **14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

17. PUBLICITE ACTES ADMINISTRATIFS (INFORMATION)

Afin de faciliter la consultation des actes administratifs, la commune de Molières-sur-Cèze poursuivra en parallèle, un affichage physique (papier) en mairie et un affichage numérique sur le site de la collectivité.

18. CONTRAT DE RIVIERE (REPORT)

Le Contrat de Rivière Cèze est actuellement en phase d'instruction dans les services de l'Agence de l'Eau. Ils viennent de nous faire savoir que la convention du Contrat, qui à la base ne devait être signée qu'entre l'Agence et le Syndicat ABCèze, doit finalement être signée par tous les maîtres d'ouvrage (concernés par un engagement formel de l'Agence).

La signature concerne donc maintenant la commune de Molières-sur-Cèze. Il sera donc nécessaire pour la commune de prendre une délibération qui valide le document contractuel 2022-2024 du Contrat de rivière du bassin de la Cèze et autorise le maire à la signer.

19. ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT (INFORMATION)

Dans le cadre de la clôture de son schéma directeur de l'assainissement, la commune va lancer une enquête publique sur le deuxième semestre 2022. Un enquêteur public va être nommé par le Tribunal Administratif d'Alès et les conclusions de cette enquête devront être validées par délibération.

20. MISE A JOUR CALENDRIER EDF (INFORMATION)

Afin de faciliter la gestion comptable des factures de notre prestataire en électricité EDF et d'anticiper un futur marché « énergie », l'ensemble des contrats ont été bornés au 31 Décembre 2023.

21. REUNION COMCOM (INFORMATION)

Une Etude sur l'habitat sur Molières-sur-Cèze, sur sa composition et sa qualité est en cours de programmation via la Communauté de Communes Cèze-Cévennes. Un point étape sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 21h00.

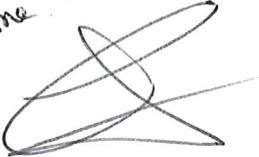
La secrétaire de séance

Laetitia MARCHAND

La Maire

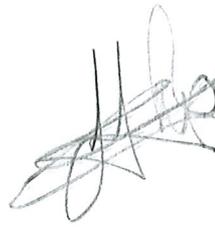
BOUIS Florence



Barlme chrisel


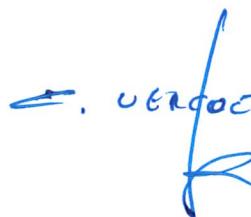
DE CHASTENET



Valerie REMOND





E. VERGOTENC

